

La Mort en Occident

Par Emmanuel Jaffelin

Il est possible que l'Occident soit en train de disparaître (donc de mourir), démographie oblige, et peut-être que son goût pour la mort, non affiché, mais patent, contribue fortement à cette disparition.



dames, Messieurs, Aujourd'hui nous mourrons mal en France. » : ça ne s'invente pas ! Tel est l'idéal d'une société dans laquelle on mourrait « bien » ; or, cet idéal n'est-il pas le symptôme d'une société moribonde dans laquelle il devient moins important de vivre, voire de bien vivre, que de mourir, donc de bien mourir ?!

Relevons un constat : la France a aboli la peine de mort (loi du 19 octobre 1981) et, pour cette raison, pourrait donner à un martien l'impression qu'elle aime la vie plus que tout, en laissant vivant, par exemple, une fois abolie la peine de mort, un criminel ayant effectué l'itinéraire d'un tueur en série, tel Michel Fourniret, condamné d'abord en 2008 pour le meurtre de 7 femmes, puis de nouveau en 2018 pour un autre assassinat dit « *crapuleux* ». Dans la même perspective, les terroristes sont laissés en vie en prison après avoir tué plusieurs dizaines de personnes. Ne pas tuer ces assassins peut donc laisser penser aux citoyens de pays pratiquant la peine de mort, que la France aime la vie au-delà de la Justice et que celle-ci ne doit pas se permettre d'affaiblir cet amour de la vie. Or, le côté défenseur de la vie que semble prôner et pratiquer la France depuis les deux dernières décennies du XX^{ème} (par son Abolition de la peine de mort) s'avère

discutable.

En effet, d'un autre côté, avec l'aide de la médecine, la France tue plus de personnes qu'on ne l'imagine et elle le fait au nom de la liberté (c'est le cas de l'avortement) et d'une conception hygiéniste de la mort (devant devenir un événement propre et confortable excluant toute souffrance). Cette contradiction entre le refus de tuer (via la peine de mort et la justice) et cette pratique mortifère (avortements¹, et, bientôt euthanasies ou « *suicides assistés* ») se révèle en constante augmentation : elle fait de la France et de ces pays occidentaux qui pratiquent ces deux actes (tels la Suisse, la Grande Bretagne, les Pays-Bas), des Etats morbides. Or, cette morbidité est une réelle indication de la prochaine disparition de l'Occident : un pays² – ou un ensemble de pays – qui tue(nt) des êtres humains (fœtus, embryons, malades et vieillards) amorce le début de sa prochaine disparition. Avec une faible démographie, ces pays morbides ne pourront pas éviter d'être envahis et de voir leur population remplacée par une autre !

Il est à noter que le Président français, Emmanuel Macron, exerce son autorité dans cette logique d'une démographie moribonde. Il est le premier Président sans enfant de la 5^{ème} République, Pré-

sident qui rebondit sur le supposé pouvoir de la médecine capable d'adoucir la maladie en accélérant la mort du patient tout en déclarant la difficulté qu'il y a à faire passer une telle volonté morbide. Il déclare ainsi : « *Notre système d'accompagnement de la fin de vie reste mal adapté aux exigences contemporaines*³ ». Selon lui, cette morbidité est un progrès auquel résisterait une partie de la population. Ce système mortifère de l'euthanasie est « *mal adapté* » car tout le monde ne souhaite pas voir la médecine, supposée devoir de « *guérir* », se joindre à un tel projet mortifère. Disons-le simplement, la vie disparaît progressivement en Occident, ce qui indique, en filigrane, la prochaine mort de l'Occident ! On n'arrête pas le progrès ! Si Nietzsche était vivant et assistait à cette vie sociale, il rappellerait sûrement que la Volonté de Puissance est une volonté négative lorsqu'elle veut de moins en moins la volonté, donc la vie, et de plus en plus, la Nolonté, c'est-à-dire une volonté de ne pas vouloir et donc, logiquement, une volonté de mourir. Avec une volonté de vivre si faible, l'Occident fait naître un nouveau Nihilisme.

Emmanuel Jaffelin
Philosophe et sage

Auteur notamment de *Célébrations du Bonheur* (Michel Laffon, 2021)

C'est ainsi que la France - après avoir légalisé, via sa loi du 17 janvier 1975, la pratique de l'avortement (consistant à tuer un fœtus ou un embryon, même si cette pratique est euphémisée en étant définie comme l'interruption d'une gestation) - se met à envisager la légalisation de l'euthanasie. Ce pays cherche ainsi à supprimer la vie avant la naissance (avortement) et avant la mort naturelle (euthanasie pendant la maladie et la vieillesse) : c'est l'objet de la proposition de loi n° 3755 « *visant à affirmer le libre choix de la fin de la vie et à assurer un accès universel aux soins palliatifs en France* ». Cette proposition commence ainsi : « *Mes-*